

Lisez-moi V3.01.006 – 12 janvier 2024



L'équipe Impact Emploi vous souhaite une bonne année 2024 !

Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Bulletin de salaire](#)
- [Administratif salarié](#)
- [Paramétrage](#)
- [Déclaration sociale nominative](#)
- [Autres déclarations](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Dépôt DSN

L'onglet de dépôt de la DSN 2024 sera ouvert à partir du 25 janvier 2024.

► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

► Maquette bulletin de salaire

La maquette du bulletin connaît quelques modifications. La principale porte sur le pavé **Imposition** et le pavé **Cumul annuel en bas de bulletin**.



BULLETIN DE SALAIRE

► Saisie des IJSS Temps Partiel Thérapeutique

Au niveau du **Motif d'arrêt**, ajout de deux sélections :

- Tps partiel thérapeutique suite AT (Accident du travail)
- Tps partiel thérapeutique suite MP (Maladie professionnelle)

Impact Emploi - [Bulletin de salaire]

Fiche du bulletin de salaire

Siret [] **Raison sociale** MJC []

NNI [2] 58 **Salarié** [] lise

Janvier 2024 Période d'emploi 01/01/2024 au 31/01/2024 1er Trimestre 2024

Quotité 151,67

Salaire de base 2 082,50

Différentiel sur salaire 0,00

Arêt de travail Reprise du travail **IJ Sécurité Sociale** IJ Prévoyance

Arêt du	Arêt au	Motif d'arrêt	Date Début	Date Fin	Type
01/01/2024	31/01/2024	Maladie			
		Accident de trajet			
		Accident de travail ou de service			
		Adoption			
		Maladie professionnelle			
		Maternité			
		Paternité et accueil de l'enfant			
		Temps partiel thérapeutique			
		ps partiel thérapeutique suite AT			
		ps partiel thérapeutique suite MP			

Reconstituer les bruts des IJ

Brut	2 082,50	Net imposable	1 675,01
Net à payer avant imposition	1 516,65	Net à payer après imposition	1 494,87

MODIFICATION Bulletin généré en 3.01.006 Rattachement 2401 Création 05/12/2023 **Quitter**

Au niveau du **Type d'arrêt**, ajout d'une sélection : **IJSS TPT AT/MP imposable**

Pour rappel $\text{Montant Pas} = 50\% \text{ des IJSS brutes} - 3,8\% \text{ CSG déductible} = ((\text{IJSS net} / 0,933) / 2) * 0,9620$

Impact Emploi - [Bulletin de salaire]

Fiche du bulletin de salaire

Siret [] **Raison sociale** MJC []

NNI [2] 58 **Salarié** [] lise

Janvier 2024 Période d'emploi 01/01/2024 au 31/01/2024 1er Trimestre 2024

Quotité 151,67

Salaire de base 2 082,50

Différentiel sur salaire 0,00

Arêt de travail Reprise du travail **IJ Sécurité Sociale** IJ Prévoyance

Arêt du	Arêt au	Motif d'arrêt	Type	Montant IJ Ne
01/01/2024	31/01/2024	Tps partiel thérapeuti	IJSS TPT AT/MP imposable	0,0

Reconstituer les bruts des IJ

Brut	2 082,50	Net imposable	1 675,01
Net à payer avant imposition	1 516,65	Net à payer après imposition	1 494,87

MODIFICATION Bulletin généré en 3.01.006 Rattachement 2401 Création 05/12/2023 **Quitter**

► Données conventionnelles

L'onglet « **Données conventionnelles** » s'est enrichi pour saisir des **données salariales** de plusieurs conventions :

CCN ALISFA :

Ajout des **5 primes** avec report sur 'Bulletin suivant' :

- Salaire additionnel
- Acquisition compétences palier 1
- Acquisition compétences palier 2
- Acquisition compétences palier 3
- Indemnité de maintien

Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin
Ancienneté d'entreprise		0,00	01/01/2024	
Prime Ségur		0,00	01/01/2024	
Prime décentralisée		0,00	01/01/2024	
Indemnité différentielle de reprise		0,00	01/01/2024	
Salaire additionnel		0,00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 1		0,00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 2		0,00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 3		0,00	01/01/2024	
Indemnités de maintien de salaire		0,00	01/01/2024	

Brut	0,00	Net imposable	0,00
Net à payer avant imposition	0,00	Net à payer après imposition	0,00

Une fiche pratique est à votre disposition pour saisir vos paies de janvier : [FP ALISFA](#)

CCN FEHAP :

Ajout des **3 primes** avec report sur « Bulletin suivant »:

- Prime Ségur

- Prime décentralisée
- Indemnité différentielle de reprise

Siret
NNI

Raison sociale
SALICENTRE SOCIAL
Salié
CAE test

Janvier 2024

Période d'emploi 01/01/2024 au 31/01/2024

1er trimestre 2024

Quotité 8.83

Salaire de base 0.00

Différentiel sur salaire 0.00

Données conventionnelles

Pénibilité

Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin
Ancienneté d'entreprise		0.00	01/01/2024	
Prime Ségur		0.00	01/01/2024	
Prime décentralisée		0.00	01/01/2024	
Indemnité différentielle de reprise		0.00	01/01/2024	
Salaire additionnel		0.00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 1		0.00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 2		0.00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 3		0.00	01/01/2024	
Indemnités de maintien de salaire		0.00	01/01/2024	

Brut 0,00

Net imposable 0,00

Net à payer avant imposition 0,00

Net à payer après imposition 0,00

Navigation

Général

Via le bulletin précédent
Modifier le bulletin en cours
Enregistrer
Supprimer
Aperçu bulletin détaillé
Aperçu bulletin simplifié
Impression du bulletin
A partir du brut
A partir du net
Retour à l'écran principal
Zones complémentaires
Gestion congés payés
Données conventionnelles, Pénibilité
Fin de contrat
Arrêt de travail
Régularisations des cotisations
Liste des bulletins générés

NOUVEAU
Bulletin généré en Inconnu
Rattachement
Création 04/01/2024
Quitter

CCN sport et animation :

Ajout dans « **Données conventionnelles** » de la '**Prime personnelle**' (prime conventionnelle 2511 et 1518 pour animateurs et professeurs liée à l'activité)

Impact Emploi - [Bulletin de salaire]

Fiche du bulletin de salaire

Siret: [REDACTED] Raison sociale: [REDACTED]

NNI: [REDACTED] Salarié: A. [REDACTED]

Janvier 2024

Periode d'emploi: 01/01/2024 au 31/01/2024

1er Trimestre 2024

Quotité: 151,67

Salaire de base: [REDACTED]

Données conventionnelles		Pénibilité	
Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement
Prime Sécur		0,00	01/01/2024
Prime décentralisée		0,00	01/01/2024
Indemnité différentielle de reprise		0,00	01/01/2024
Salaire additionnel		994,58	01/01/2024
Acquisition compétences palier 1		0,00	01/01/2024
Acquisition compétences palier 2		0,00	01/01/2024
Acquisition compétences palier 3		206,25	01/01/2024
Indemnités de maintien de salaire		0,00	01/01/2024
Prime personnelle		0,00	01/01/2024

Brut	3 059,17	Net imposable	2 508,80
Net à payer avant imposition	2 421,64	Net à payer après imposition	2 288,67

MODIFICATION Bulletin généré en 3.01.006 Rattachement 2401 Création 08/01/2024 Quitter

Général

Via le bulletin précédent

Modifier le bulletin en cours

Enregistrer

Supprimer

Aperçu bulletin détaillé

Aperçu bulletin simplifié

Impression du bulletin

A partir du brut

A partir du net

Retour à l'écran principal

Zones complémentaires

Gestion congés payés

Données conventionnelles, Pénibilité

Fin de contrat

Arrêt de travail

Régularisations des cotisations

Liste des bulletins générés



ADMINISTRATIF SALARIE

► Salarié étranger

Le **pays de naissance** doit obligatoirement être renseigné.



Le **lieu de naissance** doit être saisi uniquement s'il est connu.
Ne pas saisir de nom de pays dans la case « Lieu de naissance ».

Impact Emploi - [Fiche administrative salarié]

IMPACT EMPLOI

Fiche administrative du salarié

NNI : 2001199257002 70 **Nom :** MIRANOVA **Prénom :** [redacted]
Employeur (Siret - RS) : [redacted] - Archivé : Non

Coordonnées

- Nom de naissance : [redacted]
 - Adresse : 9 RUE DE BOURGOGNE
 - Adresse : [redacted]
 - CP / Ville : [redacted]
 - Pays : [redacted]
 - Tél. : [redacted]
 - Email : [redacted]
 Complément d'information pour résident à l'étranger :
 - Code distribution : [redacted]

Informations complémentaires

- Civilité : Madame - Né(e) le : 25/11/2000
 - Lieu de naissance : BICHKEK
 - Pays de naissance : KIRGHIZISTAN
 - Nationalité : Etrangère
 - Dom. Fiscale : FRANCE
 - Catégorie salarié : [redacted]
 - Date 1ère embauche : 10/10/2022
 Attribution NNI provisoire : ☐
 NTT généré : [redacted]

Dernier contrat

Type contrat :	Statut catégoriel :	Non Cadre
Mode calcul :	Fonctionnaire :	Non Fonctionnaire
	Retraite :	Non Retraité
Nature contrat :	Taxe sur les salaires :	☐
Libelle emploi :	Formation Professionnelle :	☒
Date :	Taxe Spécifique CFP :	☐
Horaire mensuel :	Retenue fiscale à la source :	☐

Quitter

► Contrat Mandataire social

Dans la liste Type de contrat : 'Salarié sans assedic' a été remplacé par 'Mandataire social'



PARAMETRAGE

► Paramétrage annuel

Cette version d'Impact emploi intègre les nouveaux paramétrages annuels (Plafonds / SMIC / Taux / barèmes / Prévoyances paramétrées / Indemnités / Taux CCN...)



Attention : Veuillez à modifier manuellement les valeurs non paramétrées (prévoyances (valeur forfait pour le calcul sur base forfaitaire ainsi que les taux retraite non paramétrées, taux horaire des conventions collectives non paramétrées...).

► **CCN Eclat : valeur du point**

A compter du 1er janvier 2024, **la valeur du point V1 de la CCN Eclat passe à 7.01 €**

A compter du 1er janvier 2024, **la valeur du point V2 de la CCN Eclat passe à 6.60 €**

► **CCN du SPORT**

- **SMC** : Les SMC de chaque groupe ont été mis à jour .

- **Prévoyance** :

A compter du 1er janvier 2024, le **taux de cotisation global du régime conventionnel** de prévoyance est fixé à **0,84%** de la rémunération brute du salarié, selon la **répartition** suivante :

- **0,42%** pour l'**employeur** et
- **0,42%** pour le **salarié**

► **CCN Familles Rurales**

La **valeur du point** de la CCN Familles rurales est **revalorisé à 5.36 €**.

► **CCN Alisfa**

La **valeur du point** de la CCN Alisfa est **revalorisé à 4.5833 €**.

► **CCN Aide à domicile**

La **valeur du point** de la CCN Aide à domicile est **revalorisé à 5.77 €**.



DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

► Montant net social

Le montant net social est véhiculé en DSN via le bloc S21.G00.58

Si vous constatez une erreur dans le montant calculé, envoyez un message à l'assistance en précisant le montant attendu et le bulletin de paie calculé.

► Fin de contrat

Ajout du motif « **refus du contrat de Sécurisation professionnelle** » au niveau de la **saisie de la fin de contrat**.



AUTRES DECLARATIONS

► DRA

L'aide au remplissage est disponible.

► Taxe sur les salaires

L'aide au remplissage est disponible.

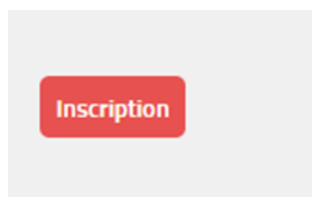


RAPPELS

► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).



► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version DSN-Val 2024 à installer

Afin d'être en conformité avec la norme DSN 2024, une nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val est à installer sur votre poste de travail.



Attention ! Il ne suffit pas de mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme habituellement lors des livraisons de versions.

Vous devez télécharger la version DSN-Val 2024 à partir du [portail DSN](#).



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN



Si le téléchargement ne s'exécute pas, nous vous recommandons d'utiliser un autre navigateur internet (Internet Explorer, Mozilla Firefox, Chrome, ou Edge).

Information : L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val, référez-vous à l'assistance sur

Net-Entreprise, au besoin .

Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.

► **Rappel : Comment joindre l'assistance ?**

Pour toute demande d'assistance, l'unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

Précisions :

Au regard de l'affluence des messages d'assistance, nous sommes dans l'obligation de prioriser certaines demandes :

1/ les messages dont l'objet concerne une modification de contrats seront traitées au fil de l'eau.

2/ les messages dont l'objet est une demande de régularisation retraites seront priorisés en fonction des montants à régulariser.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Vous avez la possibilité de saisir un commentaire sur cette page, si une donnée de paramétrage était manquante.



Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boîte de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse moe-impact@acoss.fr est parfois redirigé vers les SPAMS.





FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches** mises à votre disposition :

- [Montant net social](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

